

224C0590
FR0000054322-FS0295

26 avril 2024

Déclaration de franchissement de seuil (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

CIBOX INTER@CTIVE
(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 26 avril 2024, M. Georges Paul Lèbre a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 23 avril 2024, le seuil de 5% du capital de la société CIBOX INTER@CTIVE¹ et détenir individuellement 10 441 369 actions CIBOX INTER@CTIVE représentant 15 320 238 droits de vote, soit 4,91% du capital et 6,85% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total d'actions de la société CIBOX INTER@CTIVE.

À cette occasion, le concert composé de M. Ming-Lun Sung, M. Laurent Balian et M. Georges Paul Lèbre n'a franchi aucun seuil et détient, au 23 avril 2024, 39 099 318 actions CIBOX INTER@CTIVE représentant 48 832 836 droits de vote, soit 18,39% du capital et 21,82% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Ming-Lun Sung	16 017 149	7,53	20 871 798	9,33
Georges Paul Lèbre	10 441 369	4,91	15 320 238	6,85
Laurent Balian	12 640 800	5,95	12 640 800	5,65
Total concert	39 099 318	18,39	48 832 836	21,82

¹ Société transférée sur Euronext Growth Paris le 30 septembre 2022.

² Sur la base d'un capital composé de 212 614 072 actions représentant 223 784 591 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.